

Lundi 26 août 2019

**PRÉSENTATION DU PROJET DE
« CHARTE LOGEMENT GRAMOUN »**



CONTACT PRESSE

Hélène Cheynet – Directrice Communication
0692 23 59 89 | communication@tco.re

Communiqué de presse

Une « Charte Logement Gramoun » pour contribuer au logement des personnes âgées du territoire Ouest

Proposer des logements adaptés et contribuer à l'amélioration de l'habitat des personnes âgées fait partie des enjeux du Territoire de la Côte Ouest. Afin de répondre au mieux aux besoins de chacun, l'intercommunalité a mis en place un projet de « Charte Logement Gramoun ». Ses objectifs : construire les bonnes résidences au bon endroit pour les personnes âgées, ou encore, adapter les logements des gramounes à la perte d'autonomie. Cette charte a été élaborée en concertation avec des habitants du territoire de la côte Ouest, des techniciens, des élus des 5 communes du TCO (La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu) et des partenaires de l'habitat au travers d'ateliers et de rencontres.

Face à la diversité des situations, le projet de charte s'articule autour de deux axes principaux ayant pour but d'assurer un parcours résidentiel complet aux personnes âgées :

- Favoriser le maintien au domicile familial actuel, par une adaptation des logements au vieillissement (réhabilitations comprenant des prises électriques en hauteur, des douches plates à l'italienne, des barres d'appui dans la douche et les WC, des revêtements antidérapants...);
- Créer une offre complémentaire de logements dits « intermédiaires » dans le parcours résidentiel des personnes âgées, pour répondre à l'augmentation des besoins, accompagner vers la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement (création de résidences pratiques, à proximité ou accompagnées de services médicaux ou paramédicaux, disposant d'espaces partagés et sécurisés avec buanderie, cuisine, coin bibliothèque, espaces verts...).

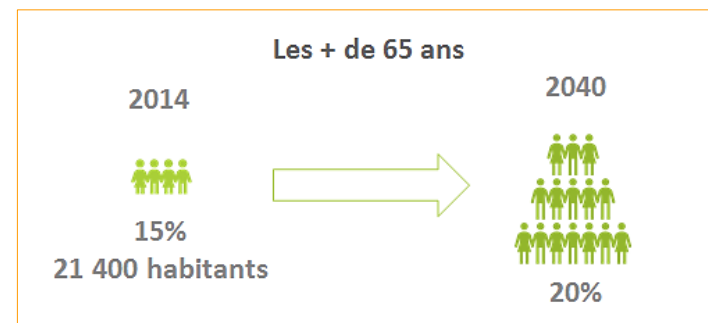
Tous les engagements du TCO et de ses partenaires seront définis à travers la « Charte Logement Gramoun » qui sera soumise à la signature des partenaires volontaires, évaluée au bout d'un an et révisée suivant l'avancement des réflexions engagées et des propositions des signataires, dans une logique d'amélioration continue de la prise en charge des besoins des personnes âgées en matière de logement.

Une population vieillissante sur le territoire de la côte Ouest

Le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 du Territoire de la Côte Ouest (PLH 3) en cours d'approbation et la Convention Intercommunale des Attributions (CIA) ont inscrit les retraités et les personnes âgées comme étant des publics prioritaires du territoire Ouest. En effet, le Territoire de la Côte Ouest fait face à un fort vieillissement de sa population depuis 2009. Il devient donc important de proposer des offres et services adaptés à ce public. **En 2040, plus de 20% de la population du territoire aura plus de 65 ans, contre 15% actuellement.** De ce fait, l'organisation de la famille sera amenée à évoluer : les aidants seront moins nombreux que les aidés et les personnes âgées souhaitant rester à domicile auront plus de difficulté à le faire si celui-ci n'est pas adapté à leurs besoins.

L'adaptation du logement est d'autant plus importante lorsque l'on sait qu'actuellement sur le territoire de la côte Ouest, **44% des personnes de plus de 80 ans vivent seules à leur domicile.** Les communes les plus concernées par ce phénomène sont Le Port, Saint-Paul et Trois-Bassins.

Anticiper les besoins en logement de cette population est primordial afin de permettre un parcours résidentiel satisfaisant pour tous.



Un manque de structures d'accueil

La perte d'autonomie est au cœur de la réflexion du Territoire de la Côte Ouest et de ses partenaires sur le parcours résidentiel des personnes âgées. Il y a une réelle nécessité d'anticiper les besoins de chacun, d'une part pour offrir plus de confort, de sécurité, d'accompagnement aux personnes âgées et d'autre part pour éviter le recours aux structures médico-sociales de l'île. Aujourd'hui, il existe **peu de structures d'hébergement permanentes ou temporaires pour les gramounes sur le territoire de la côte Ouest**, on compte environ 350 places dans les Établissements d'Hébergement pour les Personnes Dépendantes (EHPAD). Les places limitées et le coût de ces structures d'accueil ne permettent pas de répondre pleinement aux besoins des gramounes.

Dès lors, deux solutions sont possibles :

- L'adaptation du logement pour pouvoir y rester le plus longtemps possible.
- Le changement de logement pour un habitat plus adapté à la perte d'autonomie.



Proposer des logements adaptés à chacun

Le **maintien à domicile** est l'axe privilégié par les acteurs institutionnels et par les personnes âgées. Néanmoins, l'évolution des modes de vie fait que de plus en plus de personnes vivent seules, ce qui peut parfois rendre le maintien à domicile difficile à assurer. De plus, bien que cette solution soit privilégiée, il est primordial de répondre aux besoins des personnes ne souhaitant ou ne pouvant pas se maintenir à leur domicile actuel, devenu inadapté à leur situation. Il est essentiel de **proposer une offre nouvelle intermédiaire** permettant de compléter leur parcours résidentiel, d'accompagner la perte progressive d'autonomie et d'offrir des réponses innovantes en matière de services.

Cette offre nouvelle prend notamment la forme de **RPA : Résidence pour Personnes Agées autonomes (et/ou en perte d'autonomie)** ou de **résidences services**. Il s'agit généralement de logements locatifs financés sur le modèle du logement social et dédiés aux personnes âgées. Bien qu'il y ait de plus en plus de projets de RPA proposés sur le territoire Ouest, ces projets n'intègrent pas toujours les besoins spécifiques et multiples du public auquel ils sont destinés.

La Charte Logement Gramoun permettra de définir un cadre de référence partagé de bonnes pratiques à l'échelle de l'Ouest pour une meilleure prise en compte des besoins et attentes des personnes âgées et de proposer des logements adaptés selon la situation de chacun.

Qu'est-ce que la Charte Logement Gramoun ?

L'élaboration de la Charte Logement Gramoun est une proposition du Plan Local de l'Habitat 3 (PLH3) inscrite à l'action 8.6 du **Programme d'Actions en faveur de l'accompagnement au vieillissement et à la perte d'autonomie des ménages et de l'adaptation du parc de logements au handicap**. Elle a été élaborée en concertation avec les habitants, les techniciens, les élus des communes et les partenaires de l'habitat au travers de deux ateliers et d'une concertation menée avec plusieurs partenaires (Bailleurs, DEAL, Département, Habitants...). La concertation avec des habitants a permis d'identifier leurs besoins, et celle avec les techniciens et les partenaires de l'habitat, d'évoquer les outils à solliciter pour y répondre.

Quels sont ses objectifs ?

Cette charte a pour objectif de définir de manière collective et partenariale les modes d'habiter adaptés aux besoins spécifiques et à venir des personnes âgées autonome ou en perte d'autonomie du territoire de la côte Ouest. Face à la diversité des situations des personnes âgées, le projet de charte s'articule autour de **deux axes principaux** visant à assurer un parcours résidentiel parfaitement adapté aux personnes âgées :

- **Favoriser le maintien au domicile actuel, par une adaptation des logements au vieillissement** (réhabilitations comprenant des prises électriques en hauteur, des douches plates à l'italienne, des barres d'appui dans la douche et les WC, des revêtements antidérapants...).
- **Créer une offre complémentaire de logements dits « intermédiaires » dans le parcours résidentiel des personnes âgées, pour répondre à l'augmentation des besoins, accompagner vers la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement** (création de résidences disposant d'une buanderie partagée, d'une cuisine commune, d'un coin bibliothèque, de nombreux espaces verts...).



La Charte Logement Gramoun a pour finalité de **servir de référentiel pour toutes les questions qui touchent au logement des personnes âgées autonomes et/ou en perte d'autonomie, que ce soit en termes de qualité de vie, de localisation, de proximité, d'accessibilité financière, de volume...** dans le cadre :

- des adaptations/améliorations à la demande dans le parc privé ou social ;
- des opérations de réhabilitations d'ensembles collectifs ;
- des nouvelles opérations de logement dédiées.

Cette charte est un engagement collectif et partagé des acteurs du logement et de l'accompagnement au logement des personnes âgées. L'ensemble des signataires s'engagent dans la mise en œuvre de ces bonnes pratiques.

Lorsque la Charte Logement Gramoun sera signée, elle sera **valable sur la durée du PLH, soit pour 6 ans**. A l'issue d'une **première période de 1 an** la charte sera évaluée avec les différents acteurs y ayant contribué et sera amenée à évoluer avec l'objectif d'améliorer la prise en charge des personnes âgées vers et dans leur logement.

Les partenaires invités à signer la Charte Logement Gramoun

Les habitants
 Le TCO
 L'Etat,
 Le Conseil Régional
 Le Conseil Départemental
 Les 5 communes du TCO
 La CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
 La CGSS
 La CRC
 Les CCAS
 La SHLMR
 La SIDR

La SEMADER
 La SEDRE
 La SODIAC
 La SEMAC
 La SODEGIS
 L'ARMOS
 L'ARS
 La FRBTP
 ACTION LOGEMENT
 Les têtes de réseau des associations
 ...